

## Engagement de services

**VENTE**

ENGAGEMENT	OUI	NON
1. Calcul de la valeur du bien par une estimation réaliste et précise.		
2. Rédaction d'une mission de vente et son explication.		
3. Préparation du dossier par la consultation des documents officiels du bien.		
4. Rédaction du descriptif détaillé avec les mesures précises, les photos valorisant le bien.		
5. Vérification du statut urbanistique du bien.		
6. Informer les acheteurs potentiels de notre fichier clients de la mise en vente de votre bien.		
7. Diffusion de votre bien dans nos supports publicitaires et ce de manière continue jusqu'à la vente de celui-ci.		
8. Toutes les visites se font sur RDV, de façon individuelle et en la présence de l'un de nos agent immobilier.		
9. Visites effectuées par nos soins avec des clients sérieux ayant déjà reçu la fiche descriptive de votre bien.		
10. Vous informer régulièrement de la commercialisation de votre bien.		
11. Vous envoyer l'historique des annonces et le résumé des réactions du marché (sur demande).		
12. Négociation et sélection de la meilleure offre possible.		
13. Rédaction du compromis de vente en collaboration avec votre Notaire.		
14. Supervision de l'acheteur dans ses démarches financières pour s'assurer de l'accord bancaire.		
15. Bénéfice d'une assurance « Décès » au même titre que chez un Notaire.		
16. Vous assister jusqu'au jour de la passation de l'acte chez le Notaire.		

Date et signature :

[www.immoclairiere.be](http://www.immoclairiere.be)